



DELIBERATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS MORCENAI
SEANCE DU 18 DECEMBRE 2024

Délégués en exercice : 22	Délégués présents : 18
Délégués Excusés : 3	dont Pouvoirs : 3
Délégués absents : 1	Votants : 21

Date convocation : 12 DECEMBRE 2024

Secrétaire de Séance : Nicole DUCOUT

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit du mois de décembre, les membres du conseil de la Communauté de Communes se sont réunis dans la salle du Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Jérôme BAYLAC- DOMENGETROY et sur convocation écrite adressée le 12 décembre 2024.

Présents :

Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY (+Pouvoir de Claude LABORDE) - Paul CARRERE (+ pouvoir de Anaïs CADIS) — Yannick VILLATORO - Nathalie MOMEN – Isabelle CANTEGREIL - Rose-Marie ABRAHAM – Christelle GUILHEMSAN - Daniel BIREMONT – Roxanne OLIVIER – Michel DOURTHE (+ pouvoir de Hélène COUSSEAU) - Martine GASTON – Didier PLANCKE – Jean-Luc DUBROCA – Nicole DUCOUT - Marc GAILLARD – Frédéric PRADERE - Jean-Pierre REMY – Monique DUVIGNAU

Excusés ayant donné pouvoir :

Claude LABORDE a donné pouvoir à Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY
Hélène COUSSEAU a donné pouvoir à Michel DOURTHE
Anaïs CADIS a donné pouvoir à Paul CARRERE

Excusés : Claude LABORDE – Hélène COUSSEAU

Absents : Luc SCOGNAMIGLIO

N° 138/2024

OBJET : Approbation de l'ordre du jour séance du 18 décembre 2024

Monsieur le Président donne lecture de l'ordre du jour ci-dessous aux délégués du conseil de la Communauté de Communes du Pays Morcenais :

I – ADMINISTRATION GENERALE

1. Attribution d'un don exceptionnel à la Protection civile en solidarité avec la population de Mayotte



- 2 Attribution des marchés de prestations en assurances pour la Communauté de Communes.
- 3 Adhésion au comité national d'action social (CNAS)

II – FINANCES

- 1 Abroge et remplace la délibération N°102/2024 du 18 septembre 2024 - Garantie Emprunts - ENEAL pour construction Résidence Autonomie
- 2 Mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025 - Budget Principal

III – TRANSITION ECOLOGIQUE

1. Adhésion à la convention Entente « Pacte Territorial PrécoRéno »
2. Adoption du Pacte Territorial PrécoRéno

IV – PETITE VILLE DE DEMAIN

1. Conférence de l'Entente Intercommunale du 7 novembre 2024.

V – MEDIATHEQUE

1. Actualisation du Règlement de la Médiathèque du Pays Morcenais.
2. Renouvellement du partenariat avec l'association ARTELANDES pour le fonctionnement du service d'artothèque à la médiathèque de Morcenx-la-Nouvelle et signature de la convention de partenariat pour l'année 2025.

VI – LUDOTHEQUE

1. Convention dans le cadre de prêts de jeux avec le CIAS du Pays Morcenais

INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES

- Décision N° 14/2024 DIA sur les communes de Morcenx-la-Nouvelle – Arengosse – Onesse-Laharie.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité l'ordre du jour proposé.

Morcenx-la-Nouvelle, le 18 décembre 2024

Le secrétaire de séance

Le Président

Nicole DUCOUT

Jérôme BAYLAC-DUCOYRE



Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que conformément à l'article R421-1 à R 421-7 du Code de Justice administrative le Tribunal Administratif de Pau peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission aux services de l'Etat. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible via le site Internet <http://telerecours.fr>